

Conditions générales d'adhésion du club

Article 1 : Admission, conditions d'inscriptions, paiement.

- **Admission :**
Pour être adhérent, il faut s'acquitter de l'adhésion et avoir réglé les cours pour lesquels vous êtes inscrit. La durée du contrat commence à la date de signature des conditions générales d'adhésion. La saison est calquée sur le calendrier scolaire.
- **Conditions d'inscriptions :**
Les tarifs « adhésion et cotisation » sont fixés en début de saison. Les tarifs sont mentionnés à titre indicatif sur les brochures mises à votre disposition sur le site internet du club. Pour des raisons de cohérence et de suivi pédagogique, l'inscription s'entend sur la totalité de l'année scolaire. Toute inscription est définitive.
Des cours d'essais sont possibles avant l'inscription définitive.

Article 2 : Résiliation, suspension de l'adhésion.

- **Résiliation :**
Aucune résiliation n'est possible. En cas d'abandon de l'élève, peu importe les raisons, aucun remboursement ne sera effectué. Toute inscription est définitive.
- **Suspension de l'adhésion :**
Aucune suspension de l'adhésion, ni de remboursement, n'est autorisée, sauf pour les cas suivants : les femmes enceintes, et en cas de blessure grave entraînant une incapacité à exercer une activité, avec la présentation d'un certificat médical.
Seul un avoir pour la saison suivante vous sera proposé.

Article 3 : Situation sanitaire (COVID-19).

À compter du lundi 9 août 2021, le « pass sanitaire » s'applique dès le premier visiteur et se trouve étendu à de nouvelles catégories de lieux, dont les équipements sportifs couverts et de plein air et ceci jusqu'au 15 novembre 2021.

A ce jour, les moins de 12 ans ne sont pas soumis à cette obligation; les adolescents de 12 à 17 ans ne seront soumis à ce pass sanitaire qu'à partir du 30 septembre 2021, et les salariés et/ou bénévoles qu'à partir du 30 août 2021.

Un « pass sanitaire » valide doit comporter :

- Soit un certificat de vaccination.
- Soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures.
- Soit un certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement.
- Soit un certificat de contre-indication médicale à la vaccination.

La loi prévoit des sanctions :



- En cas de non présentation par le public du « pass sanitaire » : 135 euros d’amende sur la première infraction, jusqu’à 3750€ en cas de récidive.
- En cas d’absence de contrôle par l’établissement ou le responsable de l’évènement : mise en demeure de se conformer aux obligations de la loi, amende de 1500€ puis 3000 € en cas de récidive, voire fermeture administrative du lieu en cas de non-respect de la mise en demeure.

S’il y a une fermeture due à la situation sanitaire, aucun cours ne sera programmé pendant la période annoncée par le Gouvernement. Il n’y aura pas non plus de cours en visio proposé.

Les cours qui n’auront pas pu avoir lieu, seront rattrapés, si la situation nous le permet.
Un mail vous sera envoyé pour vous en informer.

Si les cours n’ont pas pu être rattrapés en totalité, on vous proposera soit un remboursement, soit un avoir sur la prochaine saison.

Le remboursement se fera seulement en fin d’année, et pourra être fait jusqu’au 15 août inclus.

Merci de noter que si les professeurs font des cours de rattrapage et que l’adhérent ne peut pas y assister, dans ce cas-là l’adhérent ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement-

Article 4 : Assurance.

Toutes les activités proposées par le club sont assurées.

En effet, l’adhésion à la Fédération de Lai-muoi comprend une assurance « responsabilité civile » auprès de la « Mutuelle Des Sportifs ».

Chaque adhérent dispose d’une garantie de base. Les personnes désirant de meilleures garanties sont priés de consulter le site internet de la « Mutuelle Des Sportifs » : <https://www.mutuelle-des-sportifs.com/>

Le club et ses professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d’un malaise ou d’une blessure accidentelle. En cas d’urgence médicale, le professeur alertera les secours, en faisant le 112 pour un transport à l’hôpital le plus proche.

• **Mineurs :**

Les responsables légaux sont priés de signer eux-mêmes la fiche d’inscription et les conditions générales d’adhésion relatif à leur enfant/adolescent.

En inscrivant votre enfant, vous :

- Autorisez votre enfant à pratiquer les activités de Lai-muoi.
- Êtes informés :
 - Que leur prise en charge s’effectue uniquement à l’accueil et non à l’extérieur des locaux.
 - Que cette prise en charge est limitée strictement à la durée de l’activité.
 - Qu’un enfant ne peut pas participer à une activité quelle qu’elle soit, sans que les formalités d’inscription aient été faites auprès du responsable de l’administration.
 - Que les formalités d’inscription comprennent l’assurance « garantie de base » de la Mutuelle Des Sportifs.
 - Que les adultes professionnels et bénévoles du club de Lai-muoi peuvent utiliser dans le cadre pédagogique (journal, site internet, publications, reportages) des photos de votre enfant prises au cours des activités.

• **Adultes :**

En vous inscrivant, vous déclarez :

- Avoir pris connaissance des conditions générales d’adhésion.



- Que les adultes professionnels et bénévoles du club de Lai-muoi peuvent utiliser les photos et vidéos prises pendant l'activité pour la promotion des cours, événements, stages ou soirées.

Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou vidéos, merci de préciser en amont si vous ne voulez pas vous faire prendre en photo et/ou vidéo pour toute inscription, que ce soit pour un cours ou un cours d'essai, avant la diffusion des photos et/ou des vidéos.

Article 5 : Droit à l'image.

En acceptant ces conditions générales d'adhésion, l'adhérent autorise son club et la Fédération de Lai-muoi, pour toute la saison, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, l'adhérent autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par son club ou par la Fédération de Lai-muoi sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Nom :

Prénom :

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé ».